FONDS DE DOTATION J'M

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

Exercice 2025 : du 1er janvier au 31 décembre 2025

1. Préambule :

Le fonds de dotation J'M a pour objet de favoriser, de soutenir et de développer des activités d'intérêt général à caractère humanitaire, familial, éducatif, social, culturel, écologique, et/ou philanthropique, en France ou à l'étranger, visant notamment à améliorer le « bien vivre et communiquer ensemble » et à protéger l'environnement naturel.

Dans ce cadre, le fonds a pour ambition de mener ses actions soit directement auprès des personnes ou des projets concernés, soit indirectement par le biais du financement de structures poursuivant le même objet et/ou partageant les mêmes valeurs.

La déclaration de création du fonds de dotation J'M a été publiée au Journal Officiel du 1er février 2023 ; son numéro SIREN est : 910 891 746.

2. Fonctionnement interne du fonds

2.1. Conseil d'Administration

Le Fonds de dotation est administré par un Conseil d'administration, comprenant au minimum trois membres, dont obligatoirement les fondateurs initiaux, membres de droit du Conseil d'Administration.

Sa composition au 31 décembre 2025 est la suivante :

- Madame Florence DEWULF, Fondatrice et Présidente
- Monsieur Henri-Pierre DEWULF, Fondateur et Trésorier
- Madame Hortense DEWULF, administrateur
- Monsieur Tom DEWULF, administrateur

Le Conseil d'Administration s'est réuni à deux reprises durant l'exercice :

1. Le 7 juin 2025, avec l'ordre du jour suivant :

    - Arrêté des comptes annuels pour l'exercice clos du 31 décembre 2024 ;
    - Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos du 31 décembre 2024 et affectation du résultat de l'exercice ;
    - Rapport d'activité annuel pour l'exercice clos du 31 décembre 2024 ;
    - Rapport(s) du commissaire aux comptes ;
    - Adoption du budget ;
    - Délégations de pouvoirs ;
    - Questions diverses ;
    - Pouvoirs pour les formalités.

2. Le 23 décembre 2025, avec l'ordre du jour suivant :

    - Versement à l'association "Maisons Fraternative" ;
    - Versement à la fondation "Gayatri Fund" ;
    - Point sur l'association Entrepreneurs pour la Planète ;
    - Point sur l'adhésion à l'association « Un Esprit de Famille » ;
    - Projet de soutien à l'association « Grandir au Vietnam » ;
    - Pouvoirs pour les formalités.

2.2. Comité Consultatif

Comme le prévoient les statuts, lorsque la dotation dépassera un million d'euros, il sera institué un Comité Consultatif auprès du Conseil d'Administration, composé de personnalités qualifiées extérieures nommées par le Conseil d'Administration.

La dotation étant inférieure, ce Comité n'a pas été mis en place et aucune réunion n'a donc eu lieu au cours de l'exercice.

3. Situation financière au 31 décembre 2025

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 font apparaître un total de bilan de 87 661 € et un résultat net nul pour l'exercice. Les fonds propres consomptibles s'élèvent, à la clôture, à 84 287 €, traduisant la part de dotation encore disponible pour financer de futures actions d'intérêt général.

La consommation de la dotation consomptible au titre de l'exercice 2025 s'établit à 13 603 €, montant correspondant à l'excédent des charges sur les produits de l'exercice. Depuis la création du fonds, la mobilisation cumulée de la dotation atteint ainsi 130 713 €, dans le respect d'une logique de gestion progressive et maîtrisée.

À la date de clôture, le fonds ne présente aucun endettement financier et ne porte aucun engagement hors bilan significatif, confirmant une situation financière saine et équilibrée.

4. Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants

4.1 Soutien à Entrepreneurs pour la Planète

Au cours de l'exercice 2025, le fonds a poursuivi son soutien à l'association d'intérêt général Entrepreneurs pour la Planète, qui accompagne des entrepreneurs développant des solutions à impact en faveur de la transition écologique des entreprises et des territoires.

Dans ce cadre, une contribution de 5 000 € a été versée sous forme de don afin de soutenir les actions portées par l'association. Par ailleurs, un montant de 3 448,15 € correspond au remboursement de frais de déplacement engagés dans l'exercice des missions réalisées au bénéfice de l'association.

Le Conseil d'administration avait, préalablement à ces engagements, autorisé l'exercice des fonctions de Président France de l'association par Monsieur Henri-Pierre DEWULF, dans le respect des règles de gouvernance et de transparence applicables au fonds.

4.2 Autres organismes bénéficiaires

Au cours de l'exercice 2025, le fonds a poursuivi sa mission de soutien à des structures d'intérêt général en apportant un appui financier à deux associations dont les actions sont en cohérence avec son objet social.

Ainsi, une contribution de 5 000 € a été versée à l'association Fraternative, dont la vocation est d'accompagner des personnes en situation de souffrance psychique, pour lesquelles les dispositifs d'accueil et de soutien demeurent insuffisants en France.

Par ailleurs, le fonds a attribué une aide de 5 000 € à l'association Gayatri Fund, engagée dans des actions caritatives et éducatives en faveur de jeunes femmes en difficulté au Népal.

Ces engagements traduisent la volonté du fonds d'intervenir à la fois sur le territoire national et à l'international, dans des contextes où les besoins sociaux et humains sont significatifs.

Le montant total des aides financières octroyées au titre de l'exercice 2025 s'élève ainsi à 15 000 €, conformément aux décisions du Conseil d'administration. À la clôture de l'exercice, aucun engagement d'aide non versé ne subsiste.

5. Ressources du fonds

Au cours de l'exercice 2025, le fonds n'a pas fait appel à la générosité du public et n'a mené aucune campagne de collecte. Son fonctionnement continue donc de reposer exclusivement sur la dotation constituée lors de sa création.

Aucune nouvelle dotation, libéralité ou contribution extérieure n'a été reçue au cours de l'exercice. Les ressources mobilisées proviennent ainsi uniquement de la dotation initiale versée par les fondateurs.

Pour rappel, cette dotation en numéraire s'élève à 215 000 €, montant qui constitue le socle financier du fonds et permet, par une mobilisation progressive et maîtrisée, de soutenir les actions d'intérêt général décidées par le Conseil d'administration.



6. Moyens humains et organisation

Le fonds ne dispose d'aucun salarié au cours de l'exercice 2025 et ne s'appuie sur aucune structure permanente dédiée. Son fonctionnement repose exclusivement sur l'implication de ses membres.

Les dirigeants exercent leurs fonctions à titre entièrement bénévole, dans un esprit d'engagement et de responsabilité. Aucune rémunération, indemnité ou avantage en nature n'a été versé aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice.

Cette organisation traduit la volonté de consacrer l'intégralité des ressources du fonds au soutien des actions d'intérêt général qu'il finance.

7. Perspectives

En 2026, le fonds entend poursuivre son action de soutien à des initiatives d'intérêt général, en cohérence avec son objet statutaire et les valeurs qui ont présidé à sa création. Cette dynamique s'inscrit dans une logique de continuité, mais aussi de vigilance, afin de garantir une gestion équilibrée et responsable de la dotation consomptible.

La stratégie demeure fondée sur un accompagnement ciblé de structures dont les missions sont pleinement alignées avec celles du fonds. La mobilisation des ressources continuera d'être progressive et maîtrisée, afin de préserver la capacité d'intervention dans la durée. Cette approche s'inscrit dans une gouvernance familiale engagée, attentive à la cohérence des soutiens apportés et à l'impact des actions financées.

Saint-Malo, le 28 février 2026

Florence DEWULF

Présidente

